

DEMARCHE PRAP2S - Devenir Formateur en Prévention des risques professionnels (Sanitaire et Social)

Contexte

La formation de Formateur PRAP2S se destine aux personnels souhaitant assurer des formations en prévention des risques liés à l'activité physique et accompagner les structures dans la mise en œuvre et l'animation de leur démarche de prévention. A l'issue de la formation, les stagiaires auront les compétences techniques et pédagogiques nécessaires pour assurer des prestations de qualité, certifiantes auprès de l'INRS.

Objectifs

Devenir formateur PRAP 2S pour accompagner l'établissement dans sa démarche de prévention et former les salariés à devenir des acteurs de la prévention :

- Accompagner l'établissement dans l'élaboration d'une démarche de prévention des risques.
- Mettre en œuvre la prévention des risques dans l'établissement.
- Réaliser une formation d'acteur en prévention des risques liés à l'activité physique.

Renseignements complémentaires

- Durée : 14 jours, organisée sous deux formats :

- 5 jours / 5 jours / 4 jours avec une intersession d'environ 1 mois entre chaque module
ou
- 4 jours / 4 jours / 4 jours / 2 jours avec une intersession d'environ 1 mois entre chaque module.**

- Organisation :

10 participants maximum

- Évaluation :

Délivrance d'une attestation de formation et d'un certificat de formateur PRAP 2S sous réserve de réussite aux épreuves certificatives. Évaluation à chaud et à froid. Certificat valable pendant 3 ans.

Programme

PRÉREQUIS OBLIGATOIRE : Le suivi de la formation est conditionné par la réalisation, en amont, de 4 modules

<https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AYKRWdOkwRVrNCY72pE2>

en e-learning visant à acquérir les bases en prévention des risques professionnels. Une attestation de réussite est ensuite délivrée par l'INRS à l'agent.

PRÉREQUIS recommandé : L'inscription d'un encadrant à la formation "*Piloter et manager une démarche de prévention*". Elle se déroule sur une journée et vise à expliquer les objectifs de la formation "*Devenir formateur PRAP2S*" afin de l'inscrire dans une démarche de prévention institutionnelle.

SESSION 1 : Accompagner l'établissement dans l'élaboration d'une démarche de prévention des risques

- Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques
- Inscrire son action de "Conseiller prévention" dans une démarche de prévention
- Élaborer un projet de prévention adapté à l'établissement

SESSION 2 : Mettre en œuvre la prévention des risques dans l'établissement

- Réaliser l'évaluation des risques professionnels
- Maîtriser l'utilisation et l'explication des manutentions préventives
- Animer la prévention des risques dans son établissement

SESSION 3 : Réaliser une formation d'acteur en prévention des risques liés à l'activité physique

- Maîtriser les processus d'apprentissage chez l'adulte
- Construire un déroulé pédagogique
- Optimiser la transmission par une pédagogie performante
- Assurer l'organisation et la gestion administrative de la formation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES : *Expérimentations, travaux de groupe, jeux de rôles, applications concrètes. Alternance de périodes de formation en présentiel et d'applications en établissement pendant l'intersession*

Public

Formateur et personnels d'établissement

Exercice

2023

Code de formation

3.04

Nature

AFR

Organisé par

Compétences Prévention

Durée

98 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences

Date et lieu

GROUPE 1

Du 4 septembre au 8 septembre 2023

MARSEILLE

Délégation Régionale

Du 9 octobre au 13 octobre 2023

MARSEILLE

Délégation Régionale

Du 13 novembre au 16 novembre 2023

MARSEILLE

Délégation Régionale

Contact ANFH

j.saychanh@anfh.fr

04 91 17 71 28